

Pour la prise en charge totale de tous les mineurs isolés par l'Aide sociale à l'enfance

À cette rentrée, des dizaines de mineurs isolés étrangers dorment dans la rue. D'autres exilés, souvent demandeurs d'asile sont contraints de vivre dehors (place Sathonay par exemple) victimes aussi d'une politique qui désigne la grande masse des étrangers exilés comme des « indésirables ». Cette politique qui a conduit au vote définitif, le 1^{er} août de la loi Macron-Collomb sur « l'asile et l'immigration » est déclinée à Lyon par la Métropole qui laisse ces mineurs à la rue (dont des enfants de 14 ans), et organise l'expulsion des étrangers souvent demandeurs d'asile qui n'ont d'autre solution que d'occuper une place, un terrain... pour y vivre et dormir.

Le président de la Métropole soumet au vote du conseil métropolitain qui se tiendra le 17 septembre le vote d'un « accord-cadre » l'autorisant à externaliser auprès d'un prestataire de service la gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés. Cette nouvelle phase d'externalisation du service public au privé participe de la mise en œuvre de la politique du gouvernement qui veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires (dont 70 000 dans les collectivités) et réaliser 60 milliards d'économies d'ici 2022 et qui prévoit, sous couvert de « *produire le service public avec les citoyens et les acteurs du secteur privé* » de privatiser des pans entiers de services publics.

Le collectif de soutien aux réfugiés et migrants qui s'est notamment mobilisé pour le retrait du projet de loi sur « l'asile et l'immigration » se mobilise aujourd'hui contre son application, contre la casse de la fonction publique territoriale et du service public qui incombe à la Métropole, en défense des services sociaux.

Pour le respect des droits de l'enfant : prise en charge par la Métropole dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance de tous les jeunes mineurs isolés ; respect du droit à l'enseignement pour tous et toutes dans le cadre de l'Éducation nationale.

Pour la liberté de circulation et d'installation, le droit d'asile sans restriction, la régularisation de tous les sans papiers. Ce qui implique notamment l'arrêt des procédures d'expulsion des squats et terrains occupés par les exilés, la remise en l'état des bâtiments, l'ouverture des locaux appartenant à la Métropole.

Le 10/09/2018

Collectif de soutien aux réfugiés et migrants Lyon-69 : ATTAC-Rhône, CGT Vinatier, CGT-Éduc'Action Rhône, Union Départementale CGT, Union Départementale CNT, Collectif Agir Migrants, Collectif Amphi Z, Collectif des EtudiantEs étrangerEs, Collectif 69 Palestine, Émancipation-69, FSU 69, LDH Rhône, Migrations Minorités Sexuelles et de Genre, MRAP LYON 1-4 et 3-7-8, Planning Familial 69, RESF-69, Union syndicale Solidaires 69, Solidaires EtudiantEs, SUD santé sociaux 69, Solidaires Retraités, UJFP Lyon, Alternative Libertaire, Coordination des Groupes Anarchistes-Lyon, EELV 69, Ensemble!, France Insoumise Migrations, L'insurgé, Lutte ouvrière, Les Méduses, MJCF 69, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti de Gauche 69, PCF, UPC...

Contact : collectifrefugie69@laposte.net

**Tract distribué le 17/09 lors du conseil métropolitain de 17h30 à 19h
– 20 rue du Lac – Lyon 3ème.**